



Conditions Générales CONCREMOTE

Article 1. Applicabilité

- 1.1 Les Conditions Générales de Doka s'appliquent, complétées par les présentes Conditions Générales. En cas de contradictions, les Conditions Générales de CONCREMOTE prévaudront.
- 1.2 Pour être efficaces, les conventions annexes, les compléments ou les modifications des présentes Conditions Générales ou d'autres documents contractuels doivent toujours être convenus par écrit.
- 1.3 Le client renonce à l'application de ses Conditions Générales de vente, de ses conditions d'achat ou de toute autre disposition contractuelle non expressément acceptée par écrit par Doka.

Article 2 - Devis, offres et acceptation

- 2.1 Nous établissons nos estimations de coûts et nos évaluations de coûts au mieux de nos connaissances. Toutefois, nous n'acceptons aucune responsabilité ou garantie quant à leur exactitude ou leur exhaustivité.
- 2.2 Nous ne pouvons garantir que nos offres sont exemptes d'erreurs de frappe, de calcul et autres.
- 2.3 Nos offres ne peuvent être acceptées que par écrit. Elles ne sont pas contraignantes, sauf si elles sont expressément désignées comme telles.
- 2.4 L'offre signée par le client doit nous être envoyée. Le contrat entre nous et le client n'entre en vigueur qu'après que nous ayons confirmé la commande par écrit. La commande est également considérée comme confirmée lorsque nous livrons les systèmes commandés par le client.

Article 3 : Description des services auxquels s'appliquent les présentes Conditions Générales :

- 3.1 Le système CONCREMOTE fournit des informations en temps réel sur la résistance à la compression du béton en fonction de la température du béton. Le système est proposé avec les options suivantes :

3.1.2 Location de CONCREMOTE

L'option de location du système CONCREMOTE se compose des parties intégrantes suivantes :

- La location de l'équipement de mesure et des boîtes d'étalonnage requises (ensemble " l'équipement ") ; ainsi que
- l'analyse des données collectées par chaque appareil pendant la mesure (service), y compris l'accès au portail web CONCREMOTE (le "portail web") et/ou à l'application CONCREMOTE ("application") (tous deux comprenant diverses fonctions, par exemple des prévisions), la disponibilité du service d'assistance et le transfert de données entre les appareils et le portail web/l'application.

Ces deux parties du produit sont indissociables et ne sont proposées qu'ensemble, sous forme de paquet. Le produit CONCREMOTE est un produit à emballage indivisible. Il n'est pas possible pour le client de résilier (partiellement) le contrat en ce qui concerne une seule partie du produit.

3.1.3 Vente de CONCREMOTE

L'option de vente du système CONCREMOTE se compose des éléments suivants :

- L'équipement de mesure et les boîtes d'étalonnage requises (ensemble " l'équipement ").

Pour un coût supplémentaire (périodique), les services suivants peuvent être proposés :

- L'analyse des données collectées par chaque appareil pendant la mesure (service), y compris l'accès au portail web et / ou à l'app (les deux incluant différentes fonctions, par exemple les prévisions), la disponibilité du service d'assistance et le transfert de données entre les appareils et le portail web / app.

Ces deux parties (dispositif / analyse) du produit sont séparables et peuvent être proposées ensemble sous forme de package ou séparément.

3.1.4 Service d'étalonnage

Pour les options de location et de vente du système CONCREMOTE, Doka propose de calibrer les mélanges de béton utilisés en tant que service optionnel moyennant un supplément. Nous organisons et livrons les boîtes d'étalonnage nécessaires, et couvrons les coûts des boîtes d'étalonnage et de l'échantillon de béton (par exemple, des cubes / cylindres). Le résultat est affiché au client sous la forme d'une courbe d'étalonnage dans le portail web et/ou l'application.

À cette fin, le client fournit à Doka les informations suivantes : fabricant de béton, centrale à béton, valeur cible / résistance, valeur de résistance, personne à contacter chez le fabricant / la centrale à béton.

Le client reconnaît et accepte que ces données techniques soient ensuite soumises par Doka à un technicien de laboratoire de béton (Betonlaborant) à des fins d'analyse. Dans la mesure où cela peut impliquer le traitement de données à caractère personnel, veuillez vous référer à notre Politique de Confidentialité à l'adresse <http://www.doka.com/concremote>.

3.1.5 En plus de notre système CONCREMOTE, nous proposons des accessoires à la vente et des formations sur site.

3.2 Équipement de mesure

3.2.1 Dans le cadre du système CONCREMOTE, nous louons ou vendons des équipements de mesure au client. Il s'agit de capteurs de lieu et/ou de capteurs à câble. En plus des appareils, nous louons ou vendons également au client des boîtes de calibrage pour le calibrage des mélanges de béton utilisés (les capteurs et les boîtes de calibrage sont ci-après désignés conjointement comme "appareils"). Chaque appareil possède un numéro de série individuel et un module GSM / GPS intégré. De cette façon, chaque appareil peut être localisé. Veuillez consulter notre [Déclaration sur la protection des données](#) pour obtenir des informations sur l'utilisation des données personnelles, y compris les éventuelles données de localisation.

3.2.2 Dans le cadre de la livraison, nous fournissons à notre client un mode d'emploi sur le fonctionnement des appareils, ainsi qu'un manuel d'utilisation pour le portail web et/ou l'appli. Les documents susmentionnés peuvent être téléchargés à tout moment sur notre site web www.doka.com/concremote et sur le portail web <http://concremote.doka.com>.

3.2.3 En signant notre bon de livraison, le client confirme avoir reçu les capteurs à plaque ou à câble commandés, les boîtes de calibrage, le mode d'emploi pour l'utilisation des appareils, ainsi que le manuel d'utilisation du portail web / app.

3.2.4 Lorsque les appareils et autres matériels de CONCREMOTE sont transférés au client, le risque de les endommager est transféré au client.

3.2.5 Le client doit uniquement respecter les spécifications du mode d'emploi des appareils et du manuel d'utilisation du portail web / de l'appli. Toute utilisation des appareils ou du portail web ou de l'app contraire aux spécifications faites par nous, contenues dans la livraison et publiées sur notre site web, se fait uniquement aux risques du Client, et toute responsabilité de notre part est exclue. Le client indemnisera Doka et le dégage de toute responsabilité en cas de réclamation de tiers pour des pertes résultant d'une telle utilisation en violation des spécifications de Doka.

3.3 Conditions de location

3.3.1 Si les unités sont endommagées lors d'une utilisation contraire aux spécifications que nous avons établies, incluses dans la livraison et publiées sur notre site web, le client est tenu de nous indemniser pour le dommage subi. Il incombe au client de prouver qu'il a utilisé les appareils conformément aux spécifications établies par nous, incluses dans la livraison et publiées sur notre site web.

3.3.2 Pendant toute la durée du contrat, nous avons le droit d'inspecter et de vérifier nos équipements à tout moment pendant les heures de bureau et le client doit obtenir toutes les autorisations nécessaires.

3.3.3 L'équipement est loué par jour calendaire pour une période minimale de 30 jours. La location commence le jour où le matériel est livré au locataire. Elle prend fin le jour où le matériel est restitué par Doka. Veuillez noter que Doka est tenu d'enlever ces articles dans les 5 jours ouvrables suivant la notification de leur retour, à condition que le client ne fasse pas obstacle à l'enlèvement du matériel. Les jours non ouvrables et les jours fériés spécifiés sont entièrement pris en compte dans la détermination de la période de location et dans le calcul du prix de location.

3.3.4 Après la fin du contrat, le client doit immédiatement nous rendre l'équipement propre et entièrement fonctionnel ou nous demander de le récupérer.

3.3.5 Ce n'est qu'après avoir reçu le matériel en retour et l'avoir confirmé par écrit sur un bon de livraison que le risque de destruction ou d'endommagement du matériel nous est transféré.

3.3.6 Le client doit rendre l'équipement dans un état propre et entièrement fonctionnel. Doka s'efforcera d'informer le locataire de l'évaluation du matériel au plus tard 15 jours ouvrables après réception. Si le matériel est endommagé, nous sommes en droit d'exiger le remboursement des frais de réparation ou une compensation pour la perte de valeur. S'il n'est plus possible de réparer les appareils par des moyens économiquement raisonnables, nous sommes en droit d'exiger du client le paiement du prix de vente prévu des appareils concernés, plus tous les frais nécessaires pour prouver cet état (expertise, etc.).

- 3.3.7 L'appel des appareils doit avoir lieu au moins 1 semaine à l'avance afin de vérifier la disponibilité du matériel. Le risque de perte accidentelle des marchandises et de dommages pendant le transport vers et depuis le lieu de destination est supporté par le locataire, sauf si le transport est effectué par Doka ou si une livraison franco de port a été convenue.

3.4 Analyse des données

Les données techniques mesurées par les appareils sont transmises à notre centre informatique par transmission de données mobiles et analysées en fonction de la résistance à la compression, de la température et de la maturité du béton. L'analyse des données collectées par chaque appareil pendant la mesure est mise à disposition sur le portail web et l'application.

Le client reconnaît et accepte que cette analyse puisse impliquer une comparaison et un rapprochement avec des données techniques provenant d'autres sources (par exemple, les appareils d'autres clients, des mesures antérieures, etc.) Cette analyse des données de l'appareil est strictement limitée aux informations techniques liées au projet du client et n'inclut aucun aspect personnel lié à l'utilisateur respectif. Dans la mesure où les données personnelles de l'utilisateur sont traitées (par exemple, l'heure et le lieu de connexion sur le portail web ou l'appli), elles ne sont qu'un sous-produit inévitable et non l'objet du traitement. Voir notre [Déclaration sur la protection des données](#) pour plus d'informations.

La base technique pour le calcul de la résistance du béton est la méthode de maturation selon de Vree, Arrhenius ou Nurse Saul, qui représente l'état actuel de la technique. Notre système nous permet de fournir au client des données de mesure sur la température et des résultats de calcul sur l'évolution de la résistance du béton frais. Le portail web et l'appli offrent également des fonctions supplémentaires pour le client, par exemple des prévisions.

3.5 Accessoires

Le client peut également acheter chez nous des accessoires tels que des sondes, des câbles et des batteries. Les accessoires sont facturés en EUR / par article. L'achat d'accessoires donne lieu à un contrat de vente distinct. Le prix d'achat sera donc facturé séparément au client. Il a été convenu d'appliquer dans ce cas nos Conditions Générales de vente, de livraison et de location disponibles sur <https://www.doka.com/fr-BE/home/termsandconditions/SAS?changecountry=BE>.

3.6 Formation sur site

En plus du système CONCREMOTE, le client peut commander une formation détaillée sur le fonctionnement des appareils, du portail web et de l'appli, ainsi que sur leur utilisation et leur fonctionnement. Nous proposons ce service supplémentaire moyennant une redevance fixe, qui est facturée avec le prix de vente ou les frais de location et de service du contrat CONCREMOTE. Le service de formation sur site est soumis aux termes et conditions de CONCREMOTE. La formation sur site se limite à l'explication des instructions écrites de Doka. Nous n'acceptons donc aucune responsabilité pour toute autre information fournie par nos employés. Nonobstant les dispositions ci-dessus, Doka ne saurait être tenu pour responsable d'une mauvaise utilisation du système CONCREMOTE. En outre, Doka n'est pas responsable de l'inspection individuelle ou spécifique au poste des composants du système.

Article 4 : Traitement de l'analyse des données / assistance technique / limitation de la responsabilité

- 4.1 Le service d'analyse des données est fourni via le portail web et/ou l'application. Nous ne garantissons pas la disponibilité permanente ou un pourcentage spécifique de celle-ci. La disponibilité du portail web et/ou de l'application peut être restreinte pour certaines raisons, y compris, mais sans s'y limiter, les mises à jour, les mises à niveau, les pannes d'Internet et la maintenance, ou elle peut être temporairement interrompue.

Nous prenons des mesures de sécurité conformes aux normes technologiques actuelles, mais nous n'acceptons pas la responsabilité d'éventuels problèmes qui sont raisonnablement hors de notre contrôle, y compris, mais sans s'y limiter, les virus, le piratage, les logiciels malveillants.

Le client peut utiliser le portail web et/ou l'application comme interface utilisateur pour l'entrée et la sortie des données. Pour que le client puisse utiliser le portail web et/ou l'application, nous devons d'abord activer le client (lui accorder des droits d'écriture et de lecture). Par conséquent, le client doit remplir une fiche d'activation avec toutes les données requises des utilisateurs autorisés à accéder au portail web / à l'application et nous la soumettre. Le client s'engage à respecter les lois et règlements applicables en matière de protection des données, en particulier, mais sans s'y limiter, la loi AVG. Cela inclut l'obligation pour le client de fournir un motif légitime pour la saisie des données de l'utilisateur. Le Client indemnisera et dégage Doka de toute responsabilité en cas de violation de cette obligation. Dès réception de la fiche technique confirmée, le Client sera activé au début de la période de location (voir 3.3.3). Aucune installation n'est nécessaire pour utiliser le portail web sur les appareils du client connectés à Internet. Le client est seul responsable du maintien de la confidentialité et de la sécurité du ou des identifiants et mots de passe que nous lui fournissons pour l'utilisation du portail web/application et ne peut pas divulguer ces identifiants et mots de passe à un tiers et sera entièrement responsable de toutes les activités qui se produisent sous ces identifiants et mots de passe et en relation avec leur utilisation ou leur fonctionnement. Le client s'engage en outre à ne pas autoriser d'autres personnes à accéder au portail Web ou à l'utiliser en utilisant ces identifiants et mots de passe.

- 4.2 Il incombe au client de fournir l'équipement technique nécessaire (ordinateur portable, PC, etc.) et une connexion internet fonctionnelle pour utiliser le portail web/l'application.

- 4.3 Toutes les données saisies via le portail web le sont exclusivement par le client. Le client est seul responsable des données saisies. Le client est seul responsable de tous les dommages résultant des informations ou des données que lui-même ou ses utilisateurs autorisés saisissent sur le portail web / l'application et indemniserà Doka en conséquence. Nous ne saisisons les données qu'après avoir reçu une commande pertinente du client et lui avoir envoyé une confirmation de commande écrite. Dans ce cas, nous en informerons immédiatement le client par écrit.
- 4.4 En dehors du client, les droits de lecture et d'écriture dans le portail web / l'application ne sont accordés qu'à nous et à notre agent de substitution. Dans le cas où des services d'étalonnage (voir 3.1.4) sont demandés, l'accès est accordé au technicien de laboratoire de béton (Concrete Laboratory Technician). Si des droits de lecture et d'écriture doivent être accordés à des personnes autres que celles mentionnées ci-dessus, il incombe au client d'accorder ces droits.
- 4.5 Toutes les transactions effectuées sur le portail web / l'application sont enregistrées numériquement et sont traçables.
- 4.6 Les données collectées par un appareil individuel peuvent être stockées dans l'appareil pour une période limitée de 72 heures. Si le transfert de données est perturbé, le client doit rétablir le fonctionnement de l'appareil dans ces 72 heures. Sinon, les données contenues dans l'appareil seront perdues.
- 4.7 En cas de défaillance de la batterie, toutes les données stockées dans l'appareil seront perdues. En outre, l'appareil n'enregistrera plus de données. Le client doit donc s'assurer, de son propre chef et à ses frais, que les appareils disposent à tout moment d'une batterie suffisante.
- 4.8 Le client supporte le risque de perte de données, en particulier si le transfert de données résulte d'une panne de batterie ou d'un autre défaut de l'appareil. Si la perte de données ou tout autre problème dans la transmission des données entraîne des retards sur le chantier, toute responsabilité de notre part pour les dommages, notamment ceux causés par les retards, est exclue.
- 4.9 Le client doit vérifier régulièrement, sous sa propre responsabilité, l'état de fonctionnement de tous les composants. Doka sera immédiatement informé de tout problème technique.
- 4.10 La personne de contact générale pour le client est notre chef de projet compétent. Le nom et les coordonnées de notre chef de projet sont communiqués au client au plus tard à la livraison des unités. En cas de dysfonctionnements techniques, la personne de contact compétente pour le client est la personne de contact de Doka.
- 4.11 Concrefy B.V. est notre agent. Ils sont responsables de l'analyse des données saisies sur le portail web / l'appli et du support technique en cas de problèmes avec les appareils ou le portail web / l'appli.
- 4.12 Les données de mesure saisies par le client dans le portail web / l'appli - pour autant qu'il n'y ait pas de dysfonctionnement - sont traitées, analysées et rendues accessibles au client via le portail web / l'appli par notre agent délégué dans l'appli. 2 heures après réception réussie (ces délais de réponse sont fournis à titre indicatif et ne constituent pas un niveau de service contraignant).
- 4.13 L'analyse des données de mesure, le calcul de la résistance du béton et la transmission des données sont effectués avec le plus grand soin. Les résultats de l'analyse ne sont accessibles qu'à nous, à notre agent adjoint ainsi qu'au client et à toutes les personnes que le client a autorisées à avoir accès à ces résultats. Dans le cas où des services d'étalonnage (voir 3.1.4) sont demandés, l'accès est accordé au technicien du laboratoire de béton (Concrete Laboratory Technician).
- 4.14 Les résultats de l'analyse sont des valeurs calculées sur la base des données de mesure enregistrées par l'équipement et saisies dans le portail web / l'appli par le client sous sa propre responsabilité. Le client est seul responsable de la détermination des valeurs cibles, de la saisie correcte des données, du calibrage correct du béton (sauf si le service de calibrage est fourni par Doka) et de l'utilisation correcte des appareils. Lors de l'utilisation de CONCREMOTE, le client doit démontrer la conformité avec toutes les spécifications des normes et directives techniques pertinentes.
- 4.15 Tout changement de composition, de fabricant, de centrale à béton ou de type de béton effectué après un étalonnage par Doka se fait aux seuls risques du client, toute responsabilité de notre part étant exclue. Le client s'engage à indemniser et à dégager Doka de toute responsabilité en cas de réclamation de tiers pour des dommages résultant de ces modifications.
- 4.16 Si le client est responsable d'une définition incorrecte de la valeur cible, d'une saisie incorrecte et/ou incomplète des données, d'un calibrage incorrect du béton ou d'une utilisation incorrecte de l'équipement, nous déclinons toute responsabilité quant à l'exactitude du résultat de l'analyse dans ce cas. Il incombe au client de prouver que la valeur cible a été correctement définie, que l'entrée des données est correcte et complète, que le béton a été correctement calibré et que l'équipement a été correctement utilisé.
- 4.17 Le client vérifie immédiatement le résultat de l'analyse envoyée par nous. Si, lors de la vérification du résultat de l'analyse, le client découvre des inexactitudes ou des incomplétudes, il doit immédiatement en informer par écrit notre chef de projet ou notre support technique. Si le client ne signale pas immédiatement un tel cas à notre chef de projet ou à notre support technique, toute responsabilité de notre part est exclue. Il incombe au client de prouver qu'il était impossible de remarquer l'inexactitude ou le caractère incomplet à ce moment-là.
- 4.18 En aucun cas, nous ne sommes responsables des mesures, telles que le coffrage, le décoffrage, le post-traitement ou la modification de la composition du béton, que le client prend sur la base de l'interprétation de notre résultat de l'analyse et de toute autre fonction du portail web / de l'appli.

- 4.19 Si le client subit des dommages pécuniaires à la suite d'un résultat d'analyse erroné, nous ne sommes responsables que s'il peut être prouvé que nous, notre agent d'exécution ou le technicien de laboratoire concret avons intentionnellement causé ces dommages. Toute responsabilité, y compris, mais sans s'y limiter, le manque à gagner, les pertes indirectes ou la perte de données, est exclue. C'est au client qu'il incombe de prouver qui est en faute. Pour le reste, les dispositions légales pertinentes s'appliquent.
- 4.20 Nonobstant la clause 4.24, toutes les données et tous les résultats d'analyse collectés dans le cadre de l'exécution du contrat spécifique à un client particulier seront stockés électroniquement par notre agent suppléant à des fins de sauvegarde. Nous nous engageons à garder ces données strictement confidentielles et à ne pas les transmettre à des tiers. Toutefois, nous sommes en droit d'utiliser les données collectées pour nous défendre et pour déposer des plaintes.
- 4.21 Notre responsabilité ne concerne que les déclarations ou informations fournies par notre chef de projet ou notre support technique.
- 4.22 Nous ne donnons pas de conseils sur les technologies concrètes. Nous ne donnons pas d'instructions concernant la composition du béton ou le coulage du béton. Dans la mesure où nous ou le support technique fournissons des recommandations à cet égard, ces recommandations ne sont pas contraignantes. Nous n'acceptons aucune responsabilité pour de telles recommandations.
- 4.23 Les droits de garantie du client sont exclus s'ils ne nous sont pas signalés dans un délai raisonnable.
- 4.24 Toutes les données collectées et les résultats d'analyse, ainsi que toute autre information collectée, utilisée, conservée, transmise ou autrement traitée par le biais du portail web, de l'appli et/ou dans le cadre de tout autre service proposé, à l'exception des données personnelles, deviennent notre propriété exclusive et nous nous réservons tous les droits y afférents. Nous sommes libres d'utiliser, de combiner, de modifier et de traiter ces informations de toute autre manière à des fins commerciales ou non commerciales. À cette fin, et dans la mesure où le client possède des droits sur les données fournies, une licence mondiale, non exclusive, libre de droits, perpétuelle et illimitée nous est accordée pour utiliser ces informations.

Article 5 - Modalités de paiement, interdiction d'indemnisation et répartition des créances

- 5.1 En cas de location, nous facturons à nos clients les services fournis au moyen d'une facture mensuelle. En cas de vente de notre système CONCREMOTE, de services d'étalonnage, d'accessoires ou de formation sur site, nous facturons nos clients avec une seule facture. Pour les services supplémentaires fournis, nous facturons une facture périodique. Le délai de paiement est de 30 jours.
- 5.2 Si, malgré un rappel écrit et un délai de grâce de 7 jours, le client n'a toujours pas réglé le montant de la facture impayée, nous sommes en droit de résilier immédiatement le contrat concerné sans avoir à fixer un délai de grâce supplémentaire. Si nous nous retirons du contrat concerné, le client doit nous rembourser tous les frais encourus jusqu'à ce moment, y compris les frais d'avocat raisonnables, qu'ils aient été facturés ou non.
- 5.3 Dès réception des factures, le client doit fournir un bon signé (exécuteur) dans les 5 jours ouvrables. Si le reçu correspondant n'est pas fourni en temps utile et/ou si aucun manquement n'est signalé concernant la facture, Doka Belgium est en droit de facturer sans le reçu (de l'exécutant).
- 5.4 Si le locataire n'effectue pas le paiement intégral dans le délai de 30 jours susmentionné, il est en défaut sans qu'aucune autre mise en demeure ne soit nécessaire. Dès que le Client est en retard de paiement, il est redevable à Doka des intérêts commerciaux légaux dus sur le montant total dû. Doka est à tout moment en droit d'exiger que le locataire fournisse une garantie bancaire à titre de sûreté pour les montants dus à Doka et/ou qui deviendront dus à Doka sur la totalité du montant dû et payable.
- 5.5 Dans le cas où nous avons accordé des remises, celles-ci sont soumises aux conditions suspensives du paiement intégral et en temps voulu de la facture que nous avons émise.
- 5.6 Tous les paiements effectués par le client à des fins spécifiques seront utilisés pour payer les frais initiaux. Le cas échéant, les intérêts et éventuellement la dette la plus ancienne seront payés, sauf si nous acceptons expressément l'affectation du client.
- 5.7 La compensation d'une facture de Doka n'est pas autorisée, de même que la suspension des paiements à Doka.
- 5.8 Les créances que le client peut avoir à notre égard ne peuvent être cédées à des tiers qu'avec notre accord écrit.

Article 6 - Durée du contrat et droit de rétractation

- 6.1 La relation contractuelle naît de l'acceptation écrite de notre offre et prend fin après le délai convenu ou le jour où les appareils et les boîtes d'étalonnage sont dûment restitués, sans qu'il soit nécessaire de fournir d'autres explications.
- 6.2 Nous sommes en droit de résilier le contrat concerné le dernier jour de chaque mois avec un préavis de 14 jours sans indication de motifs.
- 6.3 Si une durée de contrat illimitée a été convenue, le client a le droit de résilier le contrat en question le dernier jour de chaque mois en respectant un délai de préavis de 14 jours sans indication de motifs. Si une période de contrat limitée a été convenue, le client a le droit de résilier le contrat respectif le dernier jour de chaque mois, moyennant un préavis de 14 jours pour un motif valable.

Article 7 - Choix de la loi et compétence exclusive

- 7.1 Les relations juridiques entre le client et Doka Belgium sont régies exclusivement par le droit belge.
- 7.2 Les litiges éventuels seront réglés exclusivement par le tribunal de Bruxelles. Ceci n'affecte pas le droit de Doka Belgium de porter un litige devant le tribunal compétent dans la juridiction ou le district du Client de Doka Belgium à tout moment.

Article 8 - Protection des données

- 8.1 Doka Belgium et Doka GmbH utilisent les données du client (prénom, nom de famille, titre, adresse e-mail, mot de passe, date de naissance, nom de l'entreprise, personne de contact, numéro de registre du commerce, numéro de téléphone, adresse de livraison et adresse de facturation) aux fins de communications par e-mail ou de mailings relatifs à la publicité de produits ou services similaires fournis par Doka Belgium et - à cette fin - Doka Belgium transmet ces données à Doka GmbH. Le client se réserve le droit de retirer à tout moment son consentement au traitement des données ou de s'opposer au traitement des données personnelles via belgium@doka.com.

Article 9. Clause de conversion

- 9.1 Si une ou plusieurs dispositions sont invalides ou nulles, cela n'affecte pas la validité et l'applicabilité des autres dispositions des présentes Conditions Générales. Si une clause s'avère invalide ou nulle, les parties conviennent de la remplacer par une clause valide qui tente d'atteindre autant que possible l'objectif visé par la clause.